PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **1er jour du mois de février 2021,** en vidéo-conférence, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5

Est absent :

- monsieur Pierre Benoit, conseiller

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

2021-028
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec le retrait du point suivant :

- 8.6 Utilisation des sommes versées au fonds local réservé à la réfection et la l'entretien de certaines voies publiques

Adoptée

2021-029
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2021-030
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2021-031
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2021-032
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2021 (FINANCEMENT)

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2021 (financement) soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Un citoyen demande au Conseil s'il ne peut pas sensibiliser la population à rendre leur plaque d'immatriculation plus visible pour faciliter le travail des policiers.

DEMANDE D'APPUI

Le Centre d'Action Bénévole des Sources demande l'aide de la municipalité afin de faire des rénovations pour la gestion de certaines matières résiduelles. Monsieur le Maire explique que des projets de cette envergure doivent être déposés selon un processus plus rigoureux pour qu'ils soient étudiés.

2021-033
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-319 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 363 000 $ ET UN EMPRUNT DE 2 363 000 $ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE ST-EDMOND ET DE LA RUE LAVIGNE

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a reçu copie du projet de règlement numéro 2021-319 - Règlement décrétant une dépense de 2 363 000 $ et un emprunt de 2 363 000 $ pour l'exécution des travaux de réfection de la rue St-Edmond et la rue Lavigne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

D'ADOPTER ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos;

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 363 000 $ ET UN EMPRUNT DE 2 363 000 $ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE ST-EDMOND ET LA RUE LAVIGNE

ATTENDU que la Ville de Val-des-Sources désire procéder à l'exécution de travaux de réfection des rues St-Edmond et Lavigne;

ATTENDU que l'article 556 de la Loi sur les cités et villes permet aux municipalités de ne pas soumettre le règlement à l'approbation des personnes habiles à voter pour différents types de travaux si deux conditions sont réunies ;

ATTENDU que les travaux de réfections des rues St-Edmond et Lavigne concernent la voirie et le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la Ville de Val-des-Sources ;

ATTENDU que le Conseil municipal a présenté une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue 18 janvier 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ARTICLE 1

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources est autorisé à effectuer les travaux de réfection des rues St-Edmond et Lavigne pour un montant de 2 363 000 $ selon l'estimation préparée par la trésorière Manon Carrier ainsi que la firme EXP en date du 21 janvier 2021, incluant les frais, les taxes et les imprévus, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources est autorisé à dépenser une somme de 2 363 000 $ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources est autorisé à emprunter un montant de 2 363 000 $ sur une période de trente (30) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Annexe A

Réfections de la rue St-Edmond et rue Lavigne

Coûts des travaux (Estimation préliminaire de la firme EXP le 21 janvier 2021)

Rue St-Edmond	912 800 $
Rue Lavigne	818 005 $
	1 730 805 $
Imprévus de 10%	173 081 $
	1 903 886 $
Honoraires	
Étude préliminaire	11 900 $
Étude géotechnique	18 314 $
Mandat plan et devis, surveillance de chantier	72 450 $
Mandat de contrôle des matériaux	26 000 $
	128 664 $
Imprévus 10%	12 866 $
Total - Honoraires	**141 530 $**
Sous-total avant taxes	2 045 416 $
Taxes au net	102 015 $
Sous-total au net (1.049875)	2 147 431 $
Frais de financement 10%	214 743 $
GRAND TOTAL	**2 362 174 $**
Règlement d'emprunt	2 363 000 $

21 janvier 2021

Préparée par la trésorière - Manon Carrier — **Date**

Évaluation préliminaire (pour fins de règlement d'emprunt)

Ville de Val-des-Sources
Travaux d'infrastructures 2021
Rues Saint-Edmond et Lavigne

N° de dossier : SHE-00263348-A0 (ASBV) **Date : 21 janvier 2021**

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
A	**RUE SAINT-EDMOND**				
	Du boulevard Saint-Luc au boulevard Olivier (± 300 m)				
A.1	**Organisation de chantier**				
A.1.1	Organisation générale de chantier			forfaitaire	75 000,00 $
A.1.2	Maintien de la circulation et signalisation			forfaitaire	12 500,00 $
A.1.3	Panneau d'annonce des travaux	unité	1	500,00 $	500,00 $
	Sous-total - Organisation de chantier				**88 000,00 $**
A.2	**Eau potable**				
A.2.1	Alimentation temporaire en eau potable **avec** protection incendie			forfaitaire	17 500,00 $
A.2.2	Conduites et accessoires d'eau potable existants à enlever			forfaitaire	1 500,00 $
A.2.3	Raccordement à l'existant	unité	1	3 000,00 $	3 000,00 $
A.2.4	Conduite 150 mm ø et accessoires (PVC, DR-18)	m	265	150,00 $	39 750,00 $
A.2.5	Vanne 150 mm ø et boîte de vanne (B126)	unité	1	2 200,00 $	2 200,00 $
A.2.6	Poteau d'incendie à installer (incluant, té, conduite et accessoires)	unité	2	6 000,00 $	12 000,00 $
A.2.7	Isolant rigide HI-60 (50 mm d'épaisseur)	m²	10	30,00 $	300,00 $
A.2.8	Provision pour travaux de fouilles exploratoires	unité	1	500,00 $	500,00 $
A.2.9	Nettoyage, désinfection et essais des conduites d'eau potable	m	265	10,00 $	2 650,00 $
	Sous-total - Eau potable				**79 400,00 $**
A.3	**Égout sanitaire**				
A.3.1	Raccordement à l'existant	unité	1	3 000,00 $	3 000,00 $
A.3.2	Conduite et accessoires d'égout sanitaire existants à enlever			forfaitaire	2 500,00 $
A.3.3	Conduite d'égout sanitaire 200 mm ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	280	170,00 $	47 600,00 $
A.3.4	Regard préfabriqué en béton armé, 900 mm ø	unité	4	4 500,00 $	18 000,00 $
A.3.5	Regard existant à ajuster; remplacement du cadre et du couvercle, de la tête et des sections de béton sur une profondeur de 1,2 m incluant la membrane de protection contre le gel (SE-7)	unité	1	1 500,00 $	1 500,00 $
A.3.6	Provision pour travaux de fouilles exploratoires	unité	1	500,00 $	500,00 $

Évaluation préliminaire (pour fins de règlement d'emprunt)

Ville de Val-des-Sources
Travaux d'infrastructures 2021
Rues Saint-Edmond et Lavigne

N° de dossier : SHE-00263348-A0 (ASBV) **Date : 21 janvier 2021**

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
	Nettoyage, inspections, essais et vérifications (BNQ 1809-300/2018)				
A.3.7	Essais d'étanchéité	m	280	5,00 $	1 400,00 $
A.3.8	Nettoyage et inspection TV à la réception provisoire (incluant regards)	m	280	10,00 $	2 800,00 $
A.3.9	Nettoyage et inspection TV à la réception finale (incluant regards)	m	280	10,00 $	2 800,00 $
A.3.10	Vérification de la déformation à l'acceptation provisoire	m	280	2,00 $	560,00 $
A.3.11	Vérification de la déformation à l'acceptation finale	m	280	2,00 $	560,00 $
	Sous-total - Égout sanitaire				**81 220,00 $**
A.4	**Égout pluvial**				
A.4.1	Raccordement à l'existant	unité	1	3 500,00 $	3 500,00 $
A.4.2	Conduite et accessoires d'égout pluvial existant à enlever			forfaitaire	1 000,00 $
A.4.3	Conduite d'égout pluvial 300 mm ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	80	190,00 $	15 200,00 $
A.4.4	Conduite d'égout pluvial 375 mm ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	80	220,00 $	17 600,00 $
A.4.5	Conduite d'égout pluvial 450 mm ø et accessoires (TBA, classe IV)	m	115	225,00 $	25 875,00 $
A.4.6	Regard préfabriqué en béton armé, 900 mm ø	unité	4	4 500,00 $	18 000,00 $
A.4.7	Regard existant à ajuster, remplacement du cadre et du couvercle, de la tête et des sections de béton sur une profondeur de 1,2 m incluant la membrane de protection contre le gel (PE-1)	unité	1	1 500,00 $	1 500,00 $
A.4.8	Puisard préfabriqué en béton armé, 600 mm ø	unité	10	3 250,00 $	32 500,00 $
A.4.9	Provision pour travaux de fouilles exploratoires	unité	1	500,00 $	500,00 $
	Drain de fondation				
A.4.10	Drain de fondation de la chaussée, 150 mm ø	m	290	35,00 $	10 150,00 $
	Nettoyage, inspections, essais et vérifications (BNQ 1809-300/2018)				
A.4.11	Nettoyage et inspection TV à la réception provisoire (incluant regards)	m	275	10,00 $	2 750,00 $
A.4.12	Nettoyage et inspection TV à la réception finale (incluant regards)	m	275	10,00 $	2 750,00 $
A.4.13	Vérification de la déformation à l'acceptation provisoire	m	160	2,00 $	320,00 $
A.4.14	Vérification de la déformation à l'acceptation finale	m	160	2,00 $	320,00 $
	Sous-total - Égout pluvial				**131 965,00 $**

Évaluation préliminaire (pour fins de règlement d'emprunt)

Ville de Val-des-Sources
Travaux d'infrastructures 2021
Rues Saint-Edmond et Lavigne

N° de dossier : SHE-00263348-A0 (ASBV) **Date : 21 janvier 2021**

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
A.5	**Branchements**				
	Tranchée commune				
A.5.1	Unité de branchement 19 AQ - 135 SAN - 150 mm ø PLUV	unité	14	1 500,00 $	21 000,00 $
A.5.2	Conduite de branchement 19 AQ - 135 SAN - 150 mm ø PLUV	m	140	130,00 $	18 200,00 $
A.5.3	Unité de branchement 25 AQ - 135 SAN - 150 mm ø PLUV	unité	14	1 575,00 $	22 050,00 $
A.5.4	Conduite de branchement 25 AQ - 135 SAN - 150 mm ø PLUV	m	140	135,00 $	18 900,00 $
A.5.5	Unité de branchement 38 AQ - 150 SAN - 150 mm ø PLUV	unité	2	1 800,00 $	3 600,00 $
A.5.6	Conduite de branchement 38 AQ - 150 SAN - 150 mm ø PLUV	m	20	150,00 $	3 000,00 $
	Eau potable - tranchée individuelle (provision)				
A.5.7	Unité de branchement 19 mm Ø AQ	unité	1	600,00 $	600,00 $
A.5.8	Conduite de branchement 19 mm Ø AQ	m	10	50,00 $	500,00 $
A.5.9	Unité de branchement 25 mm Ø AQ	unité	1	750,00 $	750,00 $
A.5.10	Conduite de branchement 25 mm Ø AQ	m	10	75,00 $	750,00 $
A.5.11	Unité de branchement 38 mm Ø AQ	unité	1	1 000,00 $	1 000,00 $
A.5.12	Conduite de branchement 38 mm Ø AQ	m	10	85,00 $	850,00 $
	Égout sanitaire - tranchée individuelle (217 rue Chassé + provision)				
A.5.13	Unité de branchement 135 mm Ø SAN	unité	1	725,00 $	725,00 $
A.5.14	Conduite de branchement 135 mm Ø SAN	m	12	45,00 $	540,00 $
A.5.15	Unité de branchement 150 mm Ø SAN	unité	1	750,00 $	750,00 $
A.5.16	Conduite de branchement 150 mm Ø SAN	m	10	50,00 $	500,00 $
	Égout sanitaire - tranchée individuelle (provision)				
A.5.17	Unité de branchement 150 mm Ø PLUV	unité	1	750,00 $	750,00 $
A.5.18	Conduite de branchement 150 mm Ø PLUV	m	10	50,00 $	500,00 $
	Sous-total - Branchements				**94 965,00 $**
A.6	**Voirie**				
A.6.1	Terrassement et préparation de l'infrastructure (incluant travaux d'enlèvement du pavage et du béton existant)	m²	6000	11,00 $	66 000,00 $
A.6.2	Provision pour excavation ventre-de-bœuf	m³	50	25,00 $	1 250,00 $

Évaluation préliminaire (pour fins de règlement d'emprunt)

Ville de Val-des-Sources
Travaux d'infrastructures 2021
Rues Saint-Edmond et Lavigne

N° de dossier : SHE-00263348-A0 (ASBV) **Date : 21 janvier 2021**

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
	Fondations de chaussée				
A.6.3	Sous-fondation, 300 mm emprunt granulaire MG 112 (voir devis)	m²	3100	13,00 $	40 300,00 $
A.6.4	Fondation inférieure, 250 mm pierre concassée MG 56	m²	3100	14,00 $	43 400,00 $
A.6.5	Fondation supérieure, 150 mm pierre concassée MG 20	m²	3100	9,00 $	27 900,00 $
A.6.6	Membrane géotextile type II à la ligne d'infrastructure	m²	3100	3,50 $	10 850,00 $
	Revêtement en enrobé bitumineux				
A.6.7	Couche de base, ESG-14 (PG 58H-34) sur 60 mm	m²	3100	25,00 $	77 500,00 $
A.6.8	Couche de surface, ESG-10 (PG 58H-34) sur 40 mm	m²	3100	16,00 $	49 600,00 $
A.6.9	Planage à froid au raccordement du pavage existant (Saint-Luc et Olivier)	m²	25	50,00 $	1 250,00 $
	Béton de ciment				
A.6.10	Bordure en béton de ciment (150 mm largeur)	m	570	55,00 $	31 350,00 $
A.6.11	Trottoir en béton de ciment (1,5 m largeur)	m²	40	150,00 $	6 000,00 $
	Sous-total - Voirie				**355 400,00 $**
A.7	**Réfection des lieux et divers**				
A.7.1	Entrées de cour gravelées (gravier ou pierre nette)	m²	140	25,00 $	3 500,00 $
A.7.2	Entrées de cour pavées	m²	600	80,00 $	48 000,00 $
A.7.3	Provision pour trottoir d'entrée en béton de ciment	m²	10	155,00 $	1 550,00 $
A.7.4	Provision pour entrées de cour et/ou trottoir d'entrée en pavés de béton	m²	5	160,00 $	800,00 $
A.7.5	Provision pour escalier en béton de ciment (entrées privées)	m²	5	350,00 $	1 750,00 $
A.7.6	Provision pour bordure en béton de ciment (entrées privées)	m	10	100,00 $	1 000,00 $
A.7.7	Provision pour bordure en enrobé bitumineux (entrées privées)	m	10	95,00 $	950,00 $
A.7.8	Engazonnement par plaques sur 100 mm de terre végétale	m²	1200	14,00 $	16 800,00 $
A.7.9	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	2 500,00 $
A.7.10	Allocation pour divers travaux de remise en état des terrains privés en dépenses contrôlées			allocation	5 000,00 $
	Sous-total - Réfection des lieux et divers				**81 850,00 $**
	SOUS-TOTAL - RUE SAINT-EDMOND				**912 800,00 $**
	Du boulevard Saint-Luc au boulevard Olivier (± 300 m)				

Évaluation préliminaire (pour fins de règlement d'emprunt)

Ville de Val-des-Sources
Travaux d'infrastructures 2021
Rues Saint-Edmond et Lavigne

N° de dossier : SHE-00263348-A0 (ASBV) **Date : 21 janvier 2021**

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
B	**RUE LAVIGNE**				
	De Manville à Doyon (± 265 m)				
B.1	**Organisation de chantier**				
B.1.1	Organisation générale de chantier			forfaitaire	65 000,00 $
B.1.2	Maintien de la circulation et signalisation			forfaitaire	10 000,00 $
B.1.3	Panneau d'annonce des travaux	unité	1	500,00 $	500,00 $
	Sous-total - Organisation de chantier				**75 500,00 $**
B.2	**Eau potable**				
B.2.1	Alimentation temporaire en eau potable **avec** protection incendie			forfaitaire	15 000,00 $
B.2.2	Conduites et accessoires d'eau potable existants à enlever et/ou abandonner			forfaitaire	2 500,00 $
B.2.3	Raccordement à l'existant	unité	2	3 000,00 $	6 000,00 $
B.2.4	Conduite 150 mm ø et accessoires (PVC, DR-18)	m	250	150,00 $	37 500,00 $
B.2.5	Vanne 150 mm ø et boîte de vanne	unité	4	2 200,00 $	8 800,00 $
B.2.6	Poteau d'incendie à installer (incluant té, conduite et accessoires)	unité	2	6 000,00 $	12 000,00 $
B.2.7	Isolant rigide HI-60 (50 mm d'épaisseur)	m²	10	30,00 $	300,00 $
B.2.8	Provision pour travaux de fouilles exploratoires	unité	2	500,00 $	1 000,00 $
B.2.9	Nettoyage, désinfection et essais des conduites d'eau potable	m	250	10,00 $	2 500,00 $
	Sous-total - Eau potable				**85 600,00 $**
B.3	**Égout sanitaire**				
B.3.1	Raccordement à l'existant	unité	1	3 000,00 $	3 000,00 $
B.3.2	Conduite et accessoires d'égout sanitaire existants à enlever			forfaitaire	2 500,00 $
B.3.3	Conduite d'égout sanitaire 200 mm ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	235	170,00 $	39 950,00 $
B.3.4	Regard préfabriqué en béton armé, 900 mm ø	unité	3	4 500,00 $	13 500,00 $
B.3.5	Regard existant à relocaliser (UE-5 / SE-3)	unité	1	3 000,00 $	3 000,00 $
B.3.6	Provision pour travaux de fouilles exploratoires	unité	1	500,00 $	500,00 $

Évaluation préliminaire (pour fins de règlement d'emprunt)

Ville de Val-des-Sources
Travaux d'infrastructures 2021
Rues Saint-Edmond et Lavigne

N° de dossier : SHE-00263348-A0 (ASBV) **Date : 21 janvier 2021**

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
	Nettoyage, inspections, essais et vérifications (BNQ 1809-300/2018)				
B.3.7	Essais d'étanchéité	m	235	5,00 $	1 175,00 $
B.3.8	Nettoyage et inspection TV à la réception provisoire (incluant regards)	m	235	10,00 $	2 350,00 $
B.3.9	Nettoyage et inspection TV à la réception finale (incluant regards)	m	235	10,00 $	2 350,00 $
B.3.10	Vérification de la déformation à l'acceptation provisoire	m	235	2,00 $	470,00 $
B.3.11	Vérification de la déformation à l'acceptation finale	m	235	2,00 $	470,00 $
	Sous-total - Égout sanitaire				**69 265,00 $**
B.4	**Égout pluvial**				
B.4.1	Raccordement à l'existant	unité	1	2 500,00 $	2 500,00 $
B.4.2	Conduite et accessoires d'égout pluvial existant à enlever			forfaitaire	500,00 $
B.4.3	Conduite d'égout pluvial 375 mm ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	85	220,00 $	18 700,00 $
B.4.4	Conduite d'égout pluvial 450 mm ø et accessoires (TBA, classe IV)	m	95	225,00 $	21 375,00 $
B.4.5	Conduite d'égout pluvial 525 mm ø et accessoires (TBA, classe IV)	m	60	275,00 $	16 500,00 $
B.4.6	Regard préfabriqué en béton armé, 900 mm ø	unité	2	4 500,00 $	9 000,00 $
B.4.7	Regard préfabriqué en béton armé, 1200 mm ø	unité	1	5 500,00 $	5 500,00 $
B.4.8	Puisard préfabriqué en béton armé, 600 mm ø	unité	15	3 250,00 $	48 750,00 $
B.4.9	Puisard existant à relocaliser (incluant raccordement à l'existant, PUE-1)	unité	1	2 250,00 $	2 250,00 $
B.4.10	Puisard existant à ajuster (cadre et grille ajustable, PUE-2 & PUE-3)	unité	2	250,00 $	500,00 $
B.4.11	Provision pour travaux de fouilles exploratoires	unité	1	500,00 $	500,00 $
	Drain de fondation				
B.4.12	Drain de fondation de la chaussée, 150 mm ø	m	550	35,00 $	19 250,00 $
	Nettoyage, inspections, essais et vérifications (BNQ 1809-300/2018)				
B.4.13	Nettoyage et inspection TV à la réception provisoire (incluant regards)	m	240	10,00 $	2 400,00 $
B.4.14	Nettoyage et inspection TV à la réception finale (incluant regards)	m	240	10,00 $	2 400,00 $
B.4.15	Vérification de la déformation à l'acceptation provisoire	m	85	2,00 $	170,00 $
B.4.16	Vérification de la déformation à l'acceptation finale	m	85	2,00 $	170,00 $
	Sous-total - Égout pluvial				**150 465,00 $**

Évaluation préliminaire (pour fins de règlement d'emprunt)

Ville de Val-des-Sources
Travaux d'infrastructures 2021
Rues Saint-Edmond et Lavigne

N° de dossier : SHE-00263348-A0 (ASBV) **Date : 21 janvier 2021**

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
B.5	**Branchements**				
	Tranchée commune				
B.5.1	Unité de branchement 19 AQ - 135 SAN - 150 mm ø PLUV	unité	16	1 500,00 $	24 000,00 $
B.5.2	Conduite de branchement 19 AQ - 135 SAN - 150 mm ø PLUV	m	160	130,00 $	20 800,00 $
B.5.3	Unité de branchement 25 AQ - 135 SAN - 150 mm ø PLUV	unité	3	1 575,00 $	4 725,00 $
B.5.4	Conduite de branchement 25 AQ - 135 SAN - 150 mm ø PLUV	m	30	135,00 $	4 050,00 $
B.5.5	Unité de branchement 38 AQ - 150 SAN - 150 mm ø PLUV	unité	1	1 800,00 $	1 800,00 $
B.5.6	Conduite de branchement 38 AQ - 150 SAN - 150 mm ø PLUV	m	10	150,00 $	1 500,00 $
	Eau potable - tranchée individuelle (provision)				
B.5.7	Unité de branchement 19 mm Ø AQ	unité	1	600,00 $	600,00 $
B.5.8	Conduite de branchement 19 mm Ø AQ	m	10	50,00 $	500,00 $
B.5.9	Unité de branchement 25 mm Ø AQ	unité	1	750,00 $	750,00 $
B.5.10	Conduite de branchement 25 mm Ø AQ	m	10	75,00 $	750,00 $
B.5.11	Unité de branchement 38 mm Ø AQ	unité	1	1 000,00 $	1 000,00 $
B.5.12	Conduite de branchement 38 mm Ø AQ	m	10	85,00 $	850,00 $
	Égout sanitaire - tranchée individuelle (provision)				
B.5.13	Unité de branchement 135 mm Ø SAN	unité	1	725,00 $	725,00 $
B.5.14	Conduite de branchement 135 mm Ø SAN	m	10	45,00 $	450,00 $
B.5.15	Unité de branchement 150 mm Ø SAN	unité	1	750,00 $	750,00 $
B.5.16	Conduite de branchement 150 mm Ø SAN	m	10	50,00 $	500,00 $
	Égout sanitaire - tranchée individuelle (provision)				
B.5.17	Unité de branchement 150 mm Ø PLUV	unité	1	750,00 $	750,00 $
B.5.18	Conduite de branchement 150 mm Ø PLUV	m	10	50,00 $	500,00 $
	Sous-total - Branchements				**65 000,00 $**
B.6	**Voirie**				
B.6.1	Terrassement et préparation de l'infrastructure (incluant travaux d'enlèvement du pavage et du béton existant)	m²	5250	11,00 $	57 750,00 $
B.6.2	Provision pour excavation ventre-de-bœuf	m³	50	25,00 $	1 250,00 $

Évaluation préliminaire (pour fins de règlement d'emprunt)

Ville de Val-des-Sources
Travaux d'infrastructures 2021
Rues Saint-Edmond et Lavigne

N° de dossier : SHE-00263348-A0 (ASBV) **Date : 21 janvier 2021**

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
	Fondations de chaussée				
B.6.3	Sous-fondation, 300 mm emprunt granulaire MG 112 (voir devis)	m²	2850	13,00 $	37 050,00 $
B.6.4	Fondation inférieure, 250 mm pierre concassée MG 56	m²	2850	14,00 $	39 900,00 $
B.6.5	Fondation supérieure, 150 mm pierre concassée MG 20	m²	2850	9,00 $	25 650,00 $
B.6.6	Membrane géotextile type II à la ligne d'infrastructure	m²	2850	3,50 $	9 975,00 $
	Revêtement en enrobé bitumineux				
B.6.7	Couche de base, ESG-14 (PG 58H-34) sur 60 mm	m²	2850	25,00 $	71 250,00 $
B.6.8	Couche de surface, ESG-10 (PG 58H-34) sur 40 mm	m²	2850	16,00 $	45 600,00 $
B.6.9	Planage à froid au raccordement du pavage existant (Manville & Doyon)	m²	20	50,00 $	1 000,00 $
	Béton de ciment				
B.6.10	Bordure en béton de ciment (150 mm largeur)	m	550	55,00 $	30 250,00 $
	Sous-total - Voirie				**319 675,00 $**
B.7	**Réfection des lieux et divers**				
B.7.1	Entrées de cour gravelées (gravier ou pierre nette)	m²	100	25,00 $	2 500,00 $
B.7.2	Entrées de cour pavées	m²	260	80,00 $	20 800,00 $
B.7.3	Provision pour trottoir d'entrée en béton de ciment	m²	10	155,00 $	1 550,00 $
B.7.4	Provision pour bordure en béton de ciment (entrées privées)	m	10	100,00 $	1 000,00 $
B.7.5	Provision pour bordure en enrobé bitumineux (entrées privées)	m	10	95,00 $	950,00 $
B.7.6	Engazonnement par plaques sur 100 mm de terre végétale	m²	1300	14,00 $	18 200,00 $
B.7.7	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	2 500,00 $
B.7.8	Allocation pour divers travaux de remise en état des terrains privés en dépenses contrôlées			allocation	5 000,00 $
	Sous-total - Réfection des lieux et divers				**52 500,00 $**
	SOUS-TOTAL - RUE LAVIGNE *De Manville @ Doyon (± 265 m)*				**818 005,00 $**

Évaluation préliminaire (pour fins de règlement d'emprunt)

Ville de Val-des-Sources
Travaux d'infrastructures 2021
Rues Saint-Edmond et Lavigne

N° de dossier : SHE-00263348-A0 (ASBV) **Date : 21 janvier 2021**

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. (a)	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)
	RÉSUMÉ				
A	**RUE SAINT-EDMOND**				
	Du boulevard Saint-Luc au boulevard Olivier (± 300 m)				
A.1	Organisation de chantier				88 000,00 $
A.2	Eau potable				79 400,00 $
A.3	Égout sanitaire				81 220,00 $
A.4	Égout pluvial				131 965,00 $
A.5	Branchements				94 965,00 $
A.6	Voirie				355 400,00 $
A.7	Réfection des lieux et divers				81 850,00 $
	Sous-total - Rue Saint-Edmond :				**912 800,00 $**
B	**RUE LAVIGNE**				
	De Manville à Doyon (± 265 m)				
B.1	Organisation de chantier				75 500,00 $
B.2	Eau potable				85 600,00 $
B.3	Égout sanitaire				69 265,00 $
B.4	Égout pluvial				150 465,00 $
B.5	Branchements				65 000,00 $
B.6	Voirie				319 675,00 $
B.7	Réfection des lieux et divers				52 500,00 $
	Sous-total - Rue Lavigne :				**818 005,00 $**
	Sous-total des travaux				**1 730 805,00 $**
	Imprévus (10 %)				173 080,50 $
	Sous-total				**1 903 885,50 $**
	Taxes nettes (4,9875 %)				94 956,29 $
	MONTANT TOTAL DE L'ÉVALUATION				**1 998 841,79 $**
				arrondi	**1 998 800,00 $**

Les Services EXP inc.

par :
Sébastien Provencher, ing.
N° O.I.Q. : 5068965

9

Adoptée

2021-034
APPROBATION DU BUDGET 2021 ET RECONNAISSANCE DU DÉFICIT 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES SOURCES

CONSIDÉRANT le dépôt du 11 décembre 2020 par la Société d'Habitation du Québec du rapport d'approbation du budget 2021 pour l'Office municipal d'habitation des Sources;

CONSIDÉRANT QUE le budget déposé est maintenant regroupé pour l'ensemble des immeubles de la ville de Danville et de la ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble numéro 1102, que l'immeuble 1646 ainsi que l'immeuble 2139 sont situés sur le territoire de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble 2138 est situé sur le territoire de Danville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources doit contribuer au déficit d'exploitation un montant équivalant à 10% du déficit d'exploitation pour les trois immeubles sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE Le Conseil municipal approuve le budget déficitaire de 1 107 084 $ pour l'année 2021 et le paiement de 110 708 $ sera effectué en 2 versements, soit le 01 avril et le 01 juillet de l'année.

Adoptée

2021-035
PROGRAMME DU SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL) - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources participe au programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis depuis l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestion accordée à l'Office municipal d'Habitation de Val-des-Sources a été renouvelée pour la période du 01 avril 2018 au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec autorise la Résidence Castonguay à offrir des subventions au logement;

CONSIDÉRANT QUE pour le moment huit (8) des seize (16) logements peuvent être couverts par le programme « Supplément au loyer »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources verse un montant de 1 908.24 $ équivalant à 10 % du montant approuvé au budget 2021.

Adoptée

2021-036
ADOPTION DU BUDGET 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources est membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux depuis sa création;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a adopté son budget pour l'exercice financier 2021 lors d'un récent conseil d'administration et qu'elle a transmis ce budget à toutes les municipalités membres pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

D'ADOPTER le budget 2021 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux et d'accepter de payer la quote-part 2021 de la Ville de Val-des-Sources au coût total de 407 925 $ ainsi que les frais de recul au montant de 36 030 $.

Adoptée

2021-037
MANDAT D'AUDITS DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Roy, Desrochers, Lambert SENCRL pour la préparation des états financiers audités pour l'exercice terminé au 31 décembre 2020 de la Ville de Val-des-Sources pour un montant de 15 125$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service comprend la production des états financiers consolidés sur le formulaire fourni par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire ainsi que le dépôt sur l'application SÉSAMM;

CONSIDÉRANT l'évolution des offres de services antérieures :

- 2018 14 650$ 2.27%
- 2019 14 940$ 1.98%
- 2020 15 125$ 1.24%

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate la firme Roy, Desrochers, Lambert SENCRL pour l'audit et la préparation des états financiers audités pour l'exercice terminé au 31 décembre 2020 de la Ville de Val-des-Sources, le tout pour des honoraires établis à 15 125$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2021-038
OUVERTURE D'UN NOUVEAU COMPTE BANCAIRE AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DES SOURCES

CONSIDÉRANT que pour améliorer la gestion administrative du service de l'Écocentre de la Ville de Val-des-Sources, nous devons offrir la solution de paiement avec un terminal sans fil

CONSIDÉRANT que pour la mise en fonction de ce nouvel outil de paiement, nous devons procéder à l'ouverture d'un nouveau compte bancaire afin de permettre le dépôt pour les transactions qui seront effectuées directement sur le site de l'Écocentre qui est situé au 171, rue Nicolet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

DE nommer une seule personne comme signataire au compte soit la trésorière, madame Manon Carrier afin de procéder à la gestion des activités de l'Écocentre.

Adoptée

2021-039
VENTE DU LOT 6 188 532

CONSIDÉRANT la demande de madame Marie-Pier Boutin et monsieur Guillaume Lapointe concernant l'acquisition d'un terrain sur la rue des Vétérans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources vende à madame Marie-Pier Boutin et monsieur Guillaume Lapointe le lot 6 188 532, Cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond pour un montant de 150 000 $ pour un terrain d'une superficie d'environ 32 399 pieds carré tel qu'il appert du plan suivant:

QUE la vente soit conditionnelle aux conditions suivantes:

- Maintenir une bande boisée de 10 mètres en tout temps en bordure de terrain (marge de recul latérale) et à l'arrière (marge de recul arrière;

- Construire une résidence unifamiliale d'une valeur au rôle d'évaluation d'au moins 225 000 $ terminée au plus tard 24 mois suivant la transaction;

- À défaut de respecter cette dernière clause, ou dans le cas où les acheteurs désireraient vendre le terrain, la Ville de Val-des-Sources aura priorité, après un préavis de 60 jours, pour racheter le terrain et les immeubles dessus et ce pour de 11 250 $ moins les frais professionnels pour la transaction;

QUE tous les frais de la transaction soient à la charge des acheteurs;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources.

QUE cette promesse de vente est valide jusqu'au 1er juillet 2021.

Adoptée

2021-040
VENTE DU LOT 6 188 531

CONSIDÉRANT la demande de madame Mélanie Bergeron et monsieur David Girouard concernant l'acquisition d'un terrain sur la rue des Vétérans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources vende à madame Mélanie Bergeron et monsieur David Girouard le lot 6 188 531, cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond pour un montant de 15 000 $ pour un terrain d'une superficie d'environ 32 149 pieds carré tel qu'il appert du plan suivant:

QUE la vente soit conditionnelle aux conditions suivantes:

- Maintenir une bande boisée de 10 mètres en tout temps en bordure de terrain (marge de recul latérale) et à l'arrière (marge de recul arrière;

- Construire une résidence unifamiliale d'une valeur au rôle d'évaluation d'au moins 225 000 $ terminée au plus tard 24 mois suivant la transaction;

- À défaut de respecter cette dernière clause, ou dans le cas où les acheteurs désireraient vendre le terrain, la Ville de Val-des-Sources aura priorité, après un préavis de 60 jours, pour racheter le terrain et les immeubles dessus et ce pour un montant de 11 250 $ moins les frais professionnels pour la transaction;

QUE tous les frais de la transaction soient à la charge des acheteurs;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources.

QUE cette promesse de vente est valide jusqu'au 1er juillet 2021.

Adoptée

2021-041
ACHAT DU LOT 3 171 730

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources désire acquérir le terrain portant le numéro de lot 3 171 730 situé à proximité du boulevard Simoneau;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé par la Ville de Val-des-Sources appartient à Pierrette Bergeron;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-de-Sources achète auprès de madame Pierrette Bergeron pour un montant de 7 100 $ un terrain portant le numéro 3 171 730 tel que montré au plan en annexe:

Adoptée

2021-042
RENOUVELLEMENT PUBLICITÉ DANS LE BOTTIN VERT 2021

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources renouvelle son partenariat de publicité avec le Bottin Vert des Sources pour l'année 2021 et ce pour un montant de 1 550 $, excluant les taxes.

Adoptée

2021-043
SUPPORT FINANCIER ANNUEL 2021 - CLUB DE JUDO ASBESTOS-DANVILLE

CONSIDÉRANT la demande de support financier faites par le Club de judo Asbestos-Danville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources remette une aide financière de 6 000 $ pour l'année 2021 pour aider au maintien du local servant au Club de Judo.

Adoptée

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le Conseiller Jean Roy parle brièvement de l'Écocentre.

Le Conseiller Alain Roy mentionne quelques mots sur la Corporation de Développement et son dynamisme.

La Conseillère Caroline Payer annonce que l'Office municipale d'Habitation est à la recherche d'un nouveau directeur général.

Le Conseiller Jean-Philippe Bachand invite les citoyens à maintenir les mesures sanitaires en place.

Le Conseiller René Lachance parle de la multitude d'activités que le service des Loisirs offre à l'extérieur soit les glissades et les patinoires. Il y a aussi un concours de bonhomme de neige où les citoyens sont invités à envoyer des photos de leur œuvre au services des loisirs pour courir la chance de gagner une des six cartes cadeaux pour différents commerces de la Ville.

Monsieur le Maire termine en rappelant l'importance de respecter les mesures sanitaires.

2021-043
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 19h00.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire	**Me Marie-Christine Fraser, greffière**